



Vice caché suite achat terrain

Par **pj09**, le **06/03/2011 à 15:30**

Bonjour,
Voilà mon problème, je viens d'acheter un terrain constructible (j'ai déjà le permis de construire) à la municipalité d'un petit village dans l'Ariège! après avoir nettoyé le terrain correctement, enlever les 3m de ronces qu'il y avait partout et coupé le bois on a retrouvé plein de déchets: 1 vieux congélateur, des bassines en ferrailles, un vieux tricycle, un capot de voiture etc...
Jusqu'à là bon je pensais amener tout ça à la déchetterie puis on en parlait plus, le souci s'est quand j'ai fait venir une pelle mécanique pour arranger le terrain, en grattant la terre on a trouvé des piliers électriques en béton, des énormes blocs de béton avec de la ferraille prise dedans, du grillage, des morceaux de goudrons, des gravats, des tuiles cassées, des déchets verts etc...
Je pense qu'il y a des années de ça la municipalité a utilisé ce terrain pour mettre un peu tout ce qui encombrait et maintenant je me retrouve avec un terrain qui ressemble à une décharge!
Je voudrais savoir quel sont mes recours? et si c'est bien un vice caché du terrain?
merci d'avance

Par **mimi493**, le **06/03/2011 à 16:32**

Faites constater tout ça par un huissier.
Retournez-vous contre le vendeur en dommages et intérêts

Par **pj09**, le **06/03/2011 à 17:02**

ok merci!

Par **pj09**, le **08/03/2011** à **11:58**

donc une fois que l'huissier a fait les constatation que dois je faire? porter plainte a la gendarmerie? prendre un avocat?